

## **Histoire économique et monétaire de l'Orient hellénistique**

M. Georges Le RIDER, membre de l'Institut  
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur

Les cours de l'an dernier avaient été consacrés aux premières monnaies du monde méditerranéen, qui apparurent en Asie Mineure occidentale à la fin du VII<sup>e</sup> siècle et dont l'usage se développa sous l'impulsion des rois de Lydie. J'ai traité cette année du monnayage des souverains achéménides, qui renversèrent le roi de Lydie Crésus et constituèrent un empire s'étendant de l'Indus à la mer Égée, celui-là même que devait conquérir Alexandre deux siècles plus tard.

L'organisation monétaire du royaume perse a été diversement jugée. On considère parfois que les Achéménides n'ont vu dans la monnaie qu'un instrument commode en certains lieux et en certaines occasions, et n'ont pas cherché autre chose que leur intérêt immédiat. Parfois, à partir des mêmes données, on estime au contraire qu'ils ont utilisé cet instrument avec clairvoyance, aussi convenablement que les circonstances le leur permettaient. J'ai tenté de défendre cette seconde interprétation, après avoir exposé à mes auditeurs les raisons qui ont légitimement amené une partie des historiens à préférer la première.

Les Perses, a-t-on dit d'abord, semblent s'être contents, pendant plus de trente ans, de continuer à Sardes le monnayage inauguré par Crésus dans cet atelier. Selon le schéma généralement admis, Crésus remplaça le numéraire en électrum de ses prédécesseurs par des monnaies en or pur et en argent pur. Il introduisit à cette occasion un nouveau type, abandonnant la simple tête de lion qui ornait les pièces d'électrum en faveur d'une protomé de lion face à une protomé de taureau. Cyrus, vainqueur de Crésus à Sardes en 547 ou 546, puis Cambyse (529-522) et Darius I au début de son règne, prolongèrent purement et simplement ce monnayage, sans aucune autre nouveauté qu'une retouche métrologique, dont il sera question plus loin.

On a souligné aussi que, lorsque Darius I, peut-être vers 515-510, en tout cas avant 500, plaça sur ses monnaies un type proprement perse, il n'étendit pas à l'ensemble de son royaume l'usage du métal monnayé. Ses successeurs ne le

firent pas non plus. Les dariques d'or et les sicles d'argent furent frappés uniquement en Asie Mineure occidentale. Ils ne circulèrent pas en tant que monnaie à l'est de l'Euphrate. Les trésoreries de Suse, de Persépolis, de Pasargades, d'Ecbatane contenaient assurément des stocks de dariques et de sicles. Mais ces pièces n'avaient pas été frappées là, et n'étaient pas destinées à être utilisées en Susiane, ni en Babylonie, ni en Iran.

D'autres observations qui pourraient indiquer un manque d'intérêt du Grand Roi pour la monnaie ont été formulées. Dans les monnayages non perses de l'époque, le carré creux du revers, initialement sans motif, fut bientôt orné d'un type figuré. Cette évolution n'eut pas lieu dans le cas des dariques et des sicles. Ces deux dénominations, la première, en or, pesant 8,35-8,40 g, la seconde, en argent, pesant 5,50-5,60 g, demeurèrent, sauf exceptionnellement, sans sous-multiples. Le style de l'archer représenté au droit laisse souvent à désirer. Tout cela n'est-il pas le signe d'une indifférence du Roi à l'égard d'un numéraire émis dans un lointain district de son empire ?

On a fait remarquer d'autre part que les cités et les principautés soumises au roi de Perse avaient frappé monnaie à leur nom et à leurs types, apparemment sans que le souverain en eût ressenti la moindre contrariété. Il existe de riches séries d'émissions appartenant aux villes d'Asie Mineure, aux dynastes de Lycie, aux États de Transeuphratène. Le métal monnayé est le plus souvent l'argent. Mais Lampsaque se distingue par une belle suite de statères d'or, et des rois chypriotes ont produit des divisions du statère. Cyzique, Mytilène et Phocée ont poursuivi librement leur monnayage en électrum.

Ce qui a surpris les commentateurs peut-être davantage encore, c'est que de hauts dignitaires, des satrapes et des chefs de l'armée royale, ont pu frapper des monnaies d'argent portant leur nom, parfois même leur portrait. On connaît de vastes émissions au nom de Pharnabazos, de Tarkumuwa, de Mazaios, et des pièces où l'on a suggéré de reconnaître les effigies de grands personnages du royaume, tels Tissaphernès ou Spithridatès. Si ces émissions ont été faites avec l'assentiment du roi, cela peut signifier qu'il n'incluait pas le privilège de frapper monnaie dans les attributs de la souveraineté.

Une autre particularité a suscité de l'étonnement. Les trésors monétaires découverts sur l'étendue du royaume perse attestent que le numéraire étranger venant d'Athènes, d'Égine et d'ailleurs, circulait en abondance dans le royaume, au point d'éclipser la monnaie d'argent royale elle-même. Le fait a été mis en évidence par D. Schlumberger dans un mémoire bien connu, au titre parlant, *L'argent grec dans l'empire achéménide* (1953). Sur 59 trésors recensés, 5 contiennent uniquement des sicles perses, 10 des sicles (souvent en petit nombre) et des monnaies non perses, et 44 des monnaies non perses seulement. La conclusion de l'auteur est éloquent : « la monnaie d'argent du roi ne tient dans la circulation de l'empire qu'une place très accessoire ».

Deux témoignages d'auteurs anciens indiqueraient enfin, selon l'interprétation habituelle, que les souverains achéménides n'ont pas eu dans le domaine monétaire une véritable politique, mais des réactions épisodiques, des impulsions dictées par les circonstances. Hérodote (III, 96) rapporte que « l'or et l'argent des tributs sont conservés par le roi de la façon que voici : il les fait fondre et verser dans des jarres en terre cuite ; lorsque le vase est plein, on enlève l'enveloppe de terre ; et quand le roi a besoin de numéraire, il fait frapper autant de métal qu'il lui en faut chaque fois » (trad. Ph. -E. Legrand). Il semble donc qu'il s'agissait d'une production discontinue, suscitée par des dépenses occasionnelles ayant à être réglées sous forme de monnaies. De son côté, l'auteur des *Helléniques* d'Oxyrhyncos, relatant des événements du début du IV<sup>e</sup> siècle, donnerait du comportement monétaire du souverain une image peu flatteuse (19, 2) : les troupes du roi, dit-il, sont mal payées par leurs chefs, comme c'est toujours le cas de ceux qui combattent pour le roi ; sur ce point, le roi est à blâmer : quand il commence une guerre, il envoie aux généraux un peu d'argent au début, puis cesse de leur faire parvenir du numéraire ; ceux qui commandent les troupes, s'ils n'ont pas de ressources personnelles, voient leurs effectifs diminuer peu à peu.

On doit reconnaître que cette série de constatations et de témoignages ne paraissent pas favorables à l'idée que le Grand Roi aurait eu une politique monétaire suivie et cohérente. Mais il semble qu'il ne convient pas de s'arrêter à ces premières impressions. Certes, il ne s'agit pas de vouloir prêter au roi de Perse, dans le domaine de la monnaie, des vues ambitieuses à long terme, qui seraient anachroniques. Les États anciens, on l'a souvent dit, n'avaient pas de budget au sens moderne du mot et ne se livraient pas aux prévisions auxquelles se risquent les économistes contemporains. Mais une étude attentive montre qu'à cette époque les pouvoirs fondamentaux de la monnaie n'étaient pas ignorés : le prestige qu'un monnayage pouvait conférer à l'État émetteur, les revenus financiers qu'il lui procurait, les possibilités d'intervention que lui offrait la maîtrise de la circulation monétaire, tout cela était parfaitement connu. Il serait étonnant que le Grand Roi eût négligé de tirer parti de ces possibilités. Si réellement il ne les a pas exploitées autant qu'on s'y attendrait, il faut rechercher les raisons de son attitude, qu'il serait *a priori* imprudent de mettre sur le compte de la négligence ou de l'indifférence. On peut mentionner le point de vue de L. Mildenberg, qui vient de publier un excellent conspectus du monnayage perse, « Über das Münzwesen im Reich der Achämeniden », *AMI* 26 (1993), p. 56-79, et qui écrit : « die persischer Münzpolitik als Schwäche auszulagen, wäre unstatthaft, wie die Vermutung zu äussern, man habe dort die Regeln des Geldwesens nicht begriffen oder vernachlässigt. »

J'ai commencé par exposer à mes auditeurs un problème apparemment insoluble à l'heure actuelle, mais qui doit néanmoins être posé. Les spécialistes, dans leur majorité, comme je l'ai indiqué plus haut, considèrent que le remplacement de la monnaie d'électrum par une monnaie d'or pur et une monnaie d'argent pur a été l'œuvre de Crésus, le dernier roi de Lydie (561-547 ou 546). Ses prédéces-

seurs, et peut-être lui aussi au début de son règne, avaient frappé des pièces en électrum en plusieurs dénominations, dont la plus lourde, le statère, pesait environ 14,10 g. Crésus aurait émis des statères d'or et des statères d'argent de 10,70 g, accompagnés de monnaies divisionnaires, et ornés, je l'ai dit, d'un type nouveau, une protomé de lion face à une protomé de taureau. Un peu plus tard, le statère d'or de c. 10,70 g fit place à un statère de c. 8,05 g, puis le statère d'argent à un hémistatère de c. 5,35 g. Cette série légère est généralement datée de l'époque perse. Les premiers Achéménides auraient ainsi continué dans l'atelier de Sardes (la capitale de l'ancien royaume Lydien) le monnayage d'or et d'argent au type de Crésus, dont ils auraient simplement modifié le poids pour une raison de commodité: désormais un statère d'or pouvait être échangé contre 20 hémistatères d'argent, le rapport de valeur entre les deux métaux étant, à cette époque,  $1 : 13^{1/3}$ .

L'attribution à Crésus des premiers statères d'or et d'argent est fondée sur des indices sérieux. Selon Hérodote (I, 94), les Lydiens furent les premiers à émettre et à utiliser « la monnaie d'or et d'argent ». Hérodote rapporte ailleurs (I, 54) que Crésus, après avoir consulté l'oracle de Delphes et apprécié la réponse d'Apollon, fit don à chaque Delphien de deux statères d'or. Une inscription d'Athènes des années 440 (IG<sup>3</sup> 458), relative aux comptes de la statue chrysiléphantine d'Athéna, mentionne un achat d'or non monnayé et de statères de Crésus (*Kroiseioi statèrès*), les deux acquisitions étant comptabilisées ensemble. Crésus aurait donc disposé d'un numéraire d'or pur. Les Anciens, d'autre part, en donnant son nom à une catégorie de pièces, l'auraient désigné comme le créateur d'une nouvelle monnaie; les statères d'or et d'argent aux protomés de lion et de taureau pourraient constituer cette nouvelle monnaie; par leur type, ils se rattachent sans trop de difficulté au monnayage lydien; chronologiquement, leur classement au règne de Crésus est possible.

Pourtant, les textes qui viennent d'être cités ne sont pas aussi clairs qu'on le souhaiterait. Dans le premier passage d'Hérodote, on admet que « la monnaie d'or et d'argent » signifie « la monnaie d'or pur et la monnaie d'argent pur »; mais est-il exclu qu'on puisse comprendre « la monnaie formée d'or et d'argent », c'est-à-dire la monnaie d'électrum? S'il s'agit bien de la monnaie d'or pur et d'argent pur, l'expression « les Lydiens » doit-elle être prise dans un sens historique (l'époque des rois de Lydie) ou géographique (les habitants de la Lydie, sans implication chronologique précise)? Si l'on retenait le sens géographique, il pourrait s'agir aussi bien des Lydiens de l'époque achéménide. D'autre part, les monnaies d'électrum n'avaient pas dans l'Antiquité de nom spécifique, mais recevaient celui de monnaies d'or: les inscriptions d'Athènes du V<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> siècle ne laissent aucun doute sur ce point; les statères d'électrum de Cyzique, les hectés d'électrum (sixièmes de statère) de Phocée et de Mytilène étaient des pièces « d'or ».

Aussi, en l'absence d'arguments décisifs, a-t-on parfois lancé une idée hardie, mais intéressante. Les « statères de Crésus » (que les Modernes appellent des « créseïdes », forme non attestée en grec) désigneraient dans le vocabulaire des Anciens non pas les monnaies d'or pur et d'argent pur dont il a été question, mais l'ensemble des statères d'électrum lydiens, auxquels aurait été donné le nom du roi le plus illustre de la dynastie. Dans ces conditions, les monnaies d'or pur et d'argent pur au type des protomés de lion et de taureau seraient la création des rois perses<sup>1</sup>.

Si cette idée était juste, on aurait à attribuer aux premiers Achéménides des vues novatrices dans le domaine monétaire. Loin de continuer un monnayage déjà existant, ils auraient procédé à une réforme capitale, puisque c'est à eux que reviendrait l'initiative d'avoir renoncé aux monnaies d'électrum. Celles-ci, on le sait, avaient une composition métallique variable, si bien que la valeur intrinsèque d'un exemplaire pouvait différer considérablement de celle de l'exemplaire voisin<sup>2</sup>. Un tel monnayage n'était destiné à circuler que dans une aire où la valeur nominale des pièces était garantie par l'État émetteur. En instituant un numéraire d'or pur et d'argent pur, donc de valeur intrinsèque stable et universellement reconnue, Cyrus et Cambyse auraient remplacé un monnayage à vocation locale par un monnayage à vocation internationale.

Mais il s'agit de pures supputations, car dans l'état actuel de notre savoir il est impossible de décider si c'est à l'instigation de Crésus ou de Cyrus que fut accomplie cette réforme essentielle.

Dans le cas où les Perses auraient reçu dans l'héritage des Lydiens le numéraire en métal pur, la seule intervention de Cyrus ou de Cambyse aurait été de changer les poids des pièces d'or et d'argent, de façon à rendre plus faciles les conversions : mesure de caractère pratique, non sans conséquence toutefois, car dans les siècles suivants le statère d'or, appelé aussi *chrysous*, continua en règle générale à valoir vingt drachmes d'argent, selon le principe posé par les premiers Achéménides.

Darius I mit fin au monnayage qui avait pour type les deux protomés. Nous savons, grâce à une tablette de Persépolis, qui porte comme sceau de garantie l'empreinte en creux d'une des nouvelles monnaies, que cette décision fut prise avant 500. Darius choisit comme type monétaire une image du roi en archer, d'abord à mi-corps, puis un genou à terre et tirant de l'arc ; il laissa au revers le carré creux archaïque, sans motif. Au V<sup>e</sup> siècle apparut le type du roi avançant à vive allure, tenant de la main gauche un arc et de la main droite soit une lance, soit un poignard.

1. On observera que, sur ces monnaies, le lion a une tête différente, par bien des aspects, de celle qui est représentée sur les monnaies d'électrum.

2. Des analyses de l'alliage des monnaies d'électrum ont été pratiquées au cours des dernières décennies. On a constaté qu'il pouvait exister entre deux pièces une différence de valeur intrinsèque de l'ordre de 60 % selon la proportion d'or dans l'alliage.

Des études récentes ont montré qu'il y avait eu des périodes de coexistence entre les différents types, notamment entre celui du roi tenant une lance et celui du roi tenant un poignard. L'explication la plus simple (mais la réalité a été peut-être plus complexe) serait que les monnaies du Grand Roi ont été frappées dans deux ateliers, situés l'un et l'autre en Asie Mineure. Le premier est très vraisemblablement Sardes, la ville de tradition royale, l'ancienne capitale des Lydiens et le grand centre administratif de l'ouest de l'empire; les nombreuses trouvailles de sicles faites dans la région semblent confirmer cette localisation. L'autre atelier, de façon plus hypothétique, pourrait être Daskyleion, elle aussi ville royale et satrapique, où le gouverneur de l'Asie Mineure septentrionale avait son palais. L'existence possible de deux ateliers monétaires perses (sans qu'il faille exclure l'hypothèse que tel groupe de pièces ait été frappé occasionnellement ailleurs) n'est pas sans intérêt: le roi aurait senti le besoin d'une production relativement diversifiée.

Les types adoptés par Darius et ses successeurs n'ont pas toujours été appréciés à leur juste valeur. L'image miniaturisée de la personne royale n'a guère retenu l'attention des commentateurs. C'est pourtant la première apparition monétaire d'un souverain, d'un être qui participe assurément à la grandeur divine, mais qui est néanmoins réel. Tout récemment, M.C. Root a insisté avec force sur la signification symbolique des deux premiers types, le roi à mi-corps et le roi tirant de l'arc. La représentation à mi-corps montrait le souverain comme dans les processions solennelles, où il apparaissait sur son char, plus grand que l'aurore et au-dessus de la foule, comme prêt à monter vers le ciel. Le personnage agenouillé, tirant de l'arc, évoquait le roi-chasseur et en même temps était le symbole de la force protectrice, la flèche pouvant voler jusqu'aux frontières du royaume et ainsi mettre à l'abri tous ses habitants; en outre, pour les Grecs d'Asie Mineure, le roi agenouillé tirant de l'arc ne pouvait que suggérer Héraclès. Quant au type suivant, que n'analyse pas M. Root, à savoir le souverain avançant à une allure rapide, armé d'un arc et d'une lance ou d'un poignard, il exprimait la majesté et l'invincibilité royales. Nous pouvons affirmer, je crois, que ces types ont été choisis avec soin, dans une intention évidente, celle d'exalter la puissance du souverain.

Darius, après avoir introduit les nouveaux types, fit procéder à une modification du poids de la monnaie d'or. Le statère d'or, appelé *dareikos stater*, le statère de Darius, le darique, passa d'un peu plus de 8 g au poids de 8,35-8,40 g, c'est-à-dire au poids du shekel babylonien. Ce changement est digne d'attention. Le poids précédent, de c. 8,05 g, avait été dérivé du système métrologique lydien. Le nouveau poids était celui que la partie orientale de l'empire perse utilisait. Une uniformisation de caractère comptable intervint donc entre le poids de la monnaie frappée dans l'ouest de l'empire et celui du lingot métallique utilisé à l'est: cette mesure devenait nécessaire au moment où Darius réformait l'administration financière de son royaume et fixait le paiement des tributs.

Le poids de la monnaie d'argent resta d'abord le même, c. 5,35 g. Pendant quelque temps, donc, le rapport entre l'or et l'argent monnayé fut de 1 à 13, la valeur de l'or ayant été légèrement diminuée par rapport à celle de l'autre métal. Mais bientôt, sous Xerxès I (le successeur de Darius), le rapport de 1 à  $13^{1/3}$  fut rétabli par une augmentation du poids de la monnaie d'argent, qui fut porté à 5,50-5,60 g. Les Grecs ont désigné cette pièce par le terme de « sicle », qui évoque celui de shékel: c'est en réalité le darique qui reçut le poids du shékel babylonien. Le poids de la monnaie d'argent fut créé à partir de celui de la monnaie d'or. Repris dans des monnayages d'argent non perses (drachmes de 5.50g; didrachmes de 11.00 g; hémidrachmes de 2,25 g), ce poids a donné naissance à un système pondéral dénommé « persique » par les Modernes.

Le Grand Roi, pendant cent cinquante ans, jusqu'à sa défaite devant Alexandre, garda apparemment le rapport de 1 :  $13^{1/3}$  entre l'or et l'argent et maintint l'interchangeabilité entre les monnaies des deux métaux au taux d'un darique pour vingt sicles. Nous sommes donc en présence d'un système bimétallique, le premier de l'histoire, comparable par exemple à celui qui fut institué en France de 1803 à 1860. Le bimétallisme, quand le rapport fixé au départ est conservé sans changement pendant plusieurs décennies, a le défaut d'être irréaliste (il ne tient pas compte des inévitables fluctuations de la valeur relative des deux métaux), mais il a aussi la vertu de la stabilité, c'est-à-dire qu'il profite des éventuels retournements de situation. Napoléon avait fixé entre l'or et l'argent la relation de 1 : 15,5 ; quelques années plus tard, le rapport passa de 1 à 16 dans les pays voisins; aussitôt les spéculateurs vinrent acheter à Paris de l'or contre de l'argent et le revendirent sur les autres places contre de l'argent également, faisant chaque fois un bénéfice d'un demi-point ; en peu de temps la France perdit une grande partie de son or ; mais la découverte et l'exploitation de nouvelles mines d'or provoqua ensuite la baisse du prix de ce métal ; le rapport or/argent s'établit autour de 1 à 15 ; les spéculateurs inversèrent leurs opérations et la France vit l'or affluer dans ses établissements bancaires.

Il n'est pas question de transposer ce modèle dans le monde méditerranéen du V<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> siècle ; à cette époque, les mouvements financiers et économiques se manifestaient beaucoup plus lentement et les transactions demeuraient beaucoup plus compartimentées. On constate néanmoins que, au moment où le Grand Roi, à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, instituait entre l'or et l'argent le rapport de 1 à 13 ou 1 à  $13^{1/3}$ , ce rapport était en Grèce voisin de 1 à 15 ; il était de 1 à 14 à Athènes dans le troisième quart du V<sup>e</sup> siècle ; il s'établit aux environs de 1 à 12 vers la fin de la guerre du Péloponnèse, ne se modifia pas beaucoup dans la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle et se fixa autour de 1 à 10 à partir d'Alexandre (sauf exceptions locales, comme dans l'Égypte des Lagides).

Avec toute la prudence qui convenait, j'ai développé devant les auditeurs l'idée que des marchands occidentaux, pendant la plus grande partie du V<sup>e</sup> siècle, seraient venus en territoire perse négocier de l'argent grec contre des dariques

pour revendre ensuite, à leur plus grand profit, ces dariques en Occident, trafic qui aurait contribué à la diffusion de l'argent occidental dans le royaume achéménide, et à l'afflux des dariques à l'ouest de la mer Égée. Malgré les taxes qui pesaient sur les opérations de change, la marge de bénéfice serait restée assez longtemps intéressante, au moins jusqu'au début de la guerre du Péloponnèse.

Lorsque le rapport entre l'or et l'argent devint en Grèce inférieur à 1 : 13<sup>1/3</sup>, l'or aurait dû, selon la logique exposée plus haut, être peu à peu rapatrié en Perse. Il est possible qu'effectivement une tendance de ce genre se soit manifestée. Mais elle dut probablement être contrariée par un autre facteur : il semble que les États grecs furent portés à thésauriser l'or, qui, du fait de sa forte valeur intrinsèque, se prêtait tout naturellement à la constitution de réserves. Ainsi les Athéniens, au cours de la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle, firent ériger dans le Parthénon des Nikés en or, peut-être huit au total (il s'agissait d'un lourd placage de métal précieux autour d'un élément central en matériau ordinaire). Ils utilisèrent ce trésor dans un moment de détresse financière, à la fin la guerre du Péloponnèse, en 407/6, et frappèrent des monnaies d'or, pour la première fois de leur histoire.

Les arrivages de numéraire grec dans le royaume perse et de numéraire perse en terre grecque eurent de multiples autres causes. Une des raisons, probablement importante, de la présence des dariques en Grèce fut la propension du grand Roi à en offrir à des gouvernements, à des hommes politiques, à des particuliers. L'afflux de ces pièces finit par faire baisser le prix de l'or, et en même temps concourut à établir le prestige du souverain perse. Au V<sup>e</sup> et au IV<sup>e</sup> siècle, le darique fut la monnaie d'or par excellence du monde méditerranéen ; en 335, dans une inscription d'Athènes, les statères d'or de Philippe II étaient appelés des « dariques philippiens » (*dareikoi philippeioi*<sup>1</sup>). Lorsque les philippes et les alexandres d'or eurent détrôné les dariques, le souvenir de ceux-ci ne disparut pas : Psellos (I, p.147) rapporte que l'impératrice de Byzance Théodora possédait dans un coffre en bronze un gros lot de « dariques ».

Le Grand Roi, même si on hésite à lui attribuer la création du numéraire en métal pur, a donc manifesté un réel intérêt pour la monnaie frappée : dans le domaine des poids, dans le choix des types, dans l'établissement d'un système bimétallique, qui, en dépit de son immobilisme, ne semble pas avoir fonctionné contre les intérêts du royaume. Le roi a su aussi utiliser la monnaie en vue de sa propagande personnelle et des objectifs qu'il s'était fixés.

J'en suis venu alors dans mon exposé à un autre genre de questions, et j'ai tout d'abord recherché pourquoi les cités et les principautés d'Asie Mineure et de Transeuphratène ont eu la possibilité, sous la domination perse, de frapper mon-

1. M. Fr. Baslez qui, dans un article, avait suggéré que cette lecture n'était peut-être pas exacte, a bien voulu me dire que, vérification faite, la restitution de *dareikous* devant *philippeious* paraît la seule possible.

naie apparemment en toute liberté. Ces pièces portent les marques distinctives de l'État émetteur : l'ethnique des habitants de la ville ou le nom du dynaste, l'image de la divinité protectrice, parfois le portrait du roi local ; les poids sont laissés au choix de chaque atelier ; le métal utilisé est le plus souvent l'argent, mais, nous l'avons vu, il existe des séries en or et en électrum.

Cette situation ne donnerait-elle pas un argument à ceux qui estiment que le Grand Roi n'accordait qu'un faible intérêt à la monnaie en général et ne viendrait-elle pas fortifier la thèse défendue en 1985 par Th. R. Martin dans son livre intitulé *Sovereignty and coinage in Classical Greece* ? Étudiant les relations monétaires de Philippe II et des cités de Thessalie, Martin concluait que le roi de Macédoine ne s'était pas soucié de savoir si les peuples qu'il avait soumis avaient continué ou non à frapper monnaie ; Philippe II n'avait pas cherché à imposer l'usage de son propre numéraire, car il ne regardait pas le monnayage comme une marque de souveraineté ; inversement les cités voyaient dans leurs monnaies un simple instrument quotidien, sans aucune signification symbolique. On pourrait interpréter de la même façon le comportement monétaire du roi de Perse et de ses vassaux.

Il est difficile de croire, comme le voudrait Martin, qu'il ait fallu attendre le Moyen Age et les Temps Modernes, les traités d'Oresme et de Bodin, pour que la monnaie ait été perçue comme l'une des expressions de la souveraineté. Quand une cité frappait des monnaies portant l'ethnique de ses habitants et la représentation de sa divinité poliade, elle se manifestait en tant que communauté disposant d'une identité politique. Il serait étonnant que cet aspect eût passé inaperçu des Anciens ou considéré par eux comme secondaire. Le caractère pratique du numéraire, sur lequel Martin insiste avec raison, ne pouvait pas faire oublier qu'une monnaie était aussi un document qui attestait l'existence même de la cité avec son corps civique et ses cultes. Une inscription de Sestos des années 120 av. J.-C. dit avec netteté que les Sestiens décidèrent d'instituer un monnayage de bronze à la fois pour une raison de fierté nationale (« pour qu'ait cours la marque-type de la cité », trad. L. Robert) et pour une question de profit. Inversement, quand les Athéniens, au V<sup>e</sup> siècle, enlevèrent à leurs alliés le droit de frapper monnaie et leur imposèrent l'usage exclusif de la monnaie athénienne, ainsi que des mesures et des poids athéniens, il est difficile de penser que les intéressés virent simplement dans cette décision le souci de rendre plus faciles les comptes et les échanges à l'intérieur de l'empire et ne la ressentirent pas comme une atteinte à leurs libertés. La lourdeur des pénalités prévues en cas d'infractions et le fait que le serment des bouleutes athéniens fut modifié pour la circonstance (les bouleutes durent jurer qu'ils poursuivraient tout contrevenant) montrent que les auteurs du décret avaient pleine conscience de la gravité des ordres qu'ils donnaient et qu'ils prévoyaient de fortes résistances.

En ce qui concerne Philippe II et les Thessaliens, une autre explication que celle de Martin paraît plausible. Rien n'indique que le roi de Macédoine ait cher-

ché à établir un pouvoir absolu sur les cités thessaliennes. Il s'était fait porter à la tête de la Confédération, en s'engageant à respecter le *nomos* thessalien, c'est-à-dire l'organisation ancestrale du pays. Il ne toucha probablement pas aux droits internes des cités. Si certaines d'entre elles émirent un monnayage à cette époque, c'est d'abord parce qu'elles avaient conservé leur autonomie, et non parce que Philippe II n'attachait à la monnaie aucune valeur symbolique.

Le même raisonnement peut s'appliquer à la situation en Perse. Il paraît risqué d'admettre que le Grand Roi regardait avec indifférence les émissions monétaires de ses vassaux et que son seul souci était de recueillir le tribut qui lui était dû, sous quelque forme que ce fût. L'existence de monnayages dans les cités et royaumes d'Asie Mineure et de Transeuphratène signifie plutôt que le roi de Perse avait établi avec ses vassaux des relations contractuelles. À son arrivée dans ces régions, il avait trouvé des États constitués, pourvus de solides traditions. Avec réalisme, au lieu d'imposer son autorité par la force, ce qui n'aurait pas été possible longtemps dans un empire aussi vaste et disparate, il avait choisi de laisser aux cités et aux dynastes une large autonomie, qui se manifestait notamment par la frappe de monnaies locales. Au IV<sup>e</sup> siècle, alors que le Grand Roi était de nouveau le maître de l'Asie Mineure, les Éphésiens eurent le plus beau et le plus abondant monnayage d'argent de leur histoire : ce numéraire exprimait l'étendue des libertés internes dont ils jouissaient.

Le droit de frapper monnaie que possédaient les vassaux du Grand Roi eut une conséquence logique. Selon une règle bien connue, chaque État émetteur privilégiait sur son territoire son propre numéraire. Ou bien la monnaie locale était la seule à avoir cours (ce qui obligeait les détenteurs de monnaies étrangères à échanger leurs pièces), ou bien les monnaies étrangères étaient acceptées dans les transactions, mais, sauf rarissimes exceptions, à un taux désavantageux. Cette primauté de la monnaie locale était l'une des sources du profit qu'un État tirait de son monnayage. Le sort habituel du numéraire étranger était d'être fondu ; il n'était conservé que si la possibilité était offerte de le rapatrier dans son pays d'origine, où il retrouvait toute sa valeur.

D. Schlumberger constatait avec étonnement la rareté ou l'inexistence des sicles royaux dans un grand nombre de trésors découverts sur l'étendue de l'empire perse. On peut faire remarquer que dans les États vassaux la monnaie d'argent royale ne recevait probablement pas un traitement de faveur et qu'elle disparaissait plus ou moins rapidement au profit de la monnaie locale. L'absence fréquente de sicles dans un certain nombre de trésors peut s'expliquer en partie pour cette raison. Il faut observer en outre que l'enquête de Schlumberger n'a pas tenu compte des circonstances historiques : pendant trois-quarts de siècle, de c. 480-475 à c. 404, les cités les plus actives d'Asie Mineure occidentale, et d'autres territoires encore, passèrent sous la domination athénienne ; à cette époque, dans ces régions, la monnaie perse était considérée comme un numéraire totalement étranger et n'avait aucune raison d'être spécialement thésaurisée.

Enfin, les trésors mis au jour à l'est de l'Euphrate que cite Schlumberger doivent être regardés avec circonspection : les monnaies, en Orient, n'étaient plus que des morceaux de métal et les règles normales de la circulation monétaire étaient faussées.

Pour tirer pleinement parti d'un trésor dans la perspective de Schlumberger, il faudrait en connaître avec précision le lieu de découverte et la date d'enfouissement. Le lieu de découverte, en particulier, sauf dans le cas d'une trouvaille officielle, demeure trop souvent incertain, pour des raisons faciles à comprendre. Il convient donc d'interpréter avec prudence les données dont nous disposons. Si, dans la zone monétarisée de l'empire, il était possible de distinguer entre les trésors trouvés en terre vassale et les trésors trouvés en terre royale, on s'apercevrait probablement que, dans ces derniers, la monnaie du roi jouait un rôle de premier plan. L'abondance des découvertes de sicles dans les environs de Sardes est notable. Le trésor de Çal Dag, mis au jour il y a cinquante ans à proximité de la ville (*IGCH* 1178), se composait exclusivement de quelque 2 000 monnaies d'argent perses : on voit que, là où le roi régnait sans partage et avait ses propres ateliers monétaires, son numéraire pouvait tenir une place prédominante.

Un autre problème est celui des émissions frappées par de hauts dignitaires du royaume et portant leur nom personnel. Il en existe au IV<sup>e</sup> siècle un groupe important originaire de Cilicie. Les noms inscrits sur ces pièces sont ceux de Pharnabazos, de Tarkumuwa et de Mazaios, ce dernier ayant rempli les fonctions de gouverneur de Cilicie, puis de Transeuphratène et de Cilicie. Les monnaies sont des doubles sicles d'argent, ornés de types ciliciens (notamment du Baal de Tarse, Baaltars) ou parfois d'un type qui peut se rapporter au dignitaire qui a signé l'émission. Les spécialistes admettent difficilement que des souverains aient autorisé leurs représentants à frapper un numéraire personnel. Ils ont plutôt tendance à supposer qu'il s'agit d'un monnayage insurrectionnel, ou en tout cas indépendant du pouvoir central. Précisément les auteurs anciens font état de plusieurs rébellions de satrapes perses au IV<sup>e</sup> siècle, et l'une des mieux connues est celle qui fut conduite par Datamès. Comme on avait cru pouvoir lire son nom sur l'un des groupes de doubles sicles ciliciens, on attribuait volontiers une partie au moins de ces monnaies aux années de révolte de ce grand personnage. Mais, récemment, il a été démontré par A. Lemaire (*REA* 91,1989) que la lecture « Datamès » était impossible, et qu'il fallait déchiffrer « Tarkumuwa », anthroponyme bien à sa place en Cilicie. À moins de conjecturer, comme on l'a fait, que Datamès avait porté aussi le nom de Tarkumuwa (hypothèse qui n'inspire pas une grande confiance), on écartera l'idée d'un monnayage insurrectionnel. Pharnabazos, Tarkumuwa et Mazaios (ce dernier a inscrit son titre officiel de gouverneur sur une partie de ses émissions) sont à considérer comme de loyaux serviteurs du Grand Roi.

Parmi les autres monnaies qu'on peut rattacher à des satrapes, trois émissions sont à signaler, au droit desquelles on a cru pouvoir reconnaître le portrait de

Tissaphernès ; elles ont au revers l'inscription *Basiléôs*, en entier ou abrégée ; l'une reproduit la chouette d'Athènes, l'autre montre une cithare (celle de Colophon ?), la troisième le Grand Roi en archer, et, derrière lui, en symbole, la galère sidonienne. Quelle que soit l'identité de la tête du droit (il paraît moins certain aujourd'hui qu'il s'agisse de Tissaphernès), la légende du revers atteste que ces numéraires ont été émis au nom du roi.

Plusieurs auteurs ont suggéré que les « monnaies de satrape » constituaient des monnayages de guerre et que les mandataires du roi avaient reçu à cette occasion des pouvoirs spéciaux dans le domaine financier. Ces émissions ont été frappées, exclusivement semble-t-il, dans des ateliers d'États vassaux : à Tarse (où le monnayage de Mazaios, notamment, a été abondant et diversifié), à Sidon (où la production du même Mazaios s'étend sur 21 années), dans des cités d'Asie Mineure occidentale, en des endroits donc où le Grand Roi s'interdisait d'émettre sa propre monnaie, par respect de l'autonomie interne dont étaient pourvus ces territoires. Supposons que l'autorité perse ait jugé expédient, à partir d'une certaine date<sup>1</sup>, de produire sur place un monnayage officiel en utilisant directement le tribut : le monnayeur tout désigné était le représentant du souverain dans l'État concerné (gouverneur, chef de guerre) ; il occupait une position qui lui permettait de frapper monnaie pour le roi sans donner au numéraire une apparence trop ouvertement royale. Les préparatifs de guerre et les paiements de troupes furent probablement la raison d'une bonne part de ces émissions, mais on peut présumer que d'autres dépenses incombaient à l'administration centrale.

Il me restait à examiner un dernier point. Du début à la fin, le royaume achéménide a comporté deux zones distinctes, l'une où l'usage du métal monnayé était pratiqué, l'autre où l'on se servait de métal pesé. Certes, dans la zone à métal monnayé, d'autres formes d'échange continuèrent à exister ; de même, il est vraisemblable que dans la zone à métal pesé quelques transactions eurent lieu en monnaies frappées. Il apparaît cependant que, de façon générale, l'utilisation de ces dernières fut très peu pratiquée à l'est de l'Euphrate jusqu'à l'arrivée d'Alexandre. Une interprétation erronée des tablettes de Persépolis avait pu faire croire le contraire, mais il s'agit en fait dans ces textes de paiements en métal pesé. On peut s'étonner que le Grand Roi ne se soit pas efforcé d'étendre à ses provinces orientales l'usage de la monnaie frappée, dont il connaissait les vertus. Mais ces régions, à cette époque, en avaient-elles réellement besoin ? Le système du métal pesé fonctionnait efficacement en Mésopotamie et en Babylonie depuis des siècles. Dans les étendues agricoles et pastorales de l'Iran, le troc, le don et le contre-don devaient jouer un rôle important et satisfaisant. Le roi

1. Il semble que, au IV<sup>e</sup> siècle, les émissions de sicles royaux à Sardes et à Daskyleon (?) deviennent moins nombreuses. Si c'était bien le cas, il faudrait peut-être établir un lien entre ce ralentissement et le développement du monnayage frappé par l'intermédiaire des représentants du roi dans les États vassaux.

aurait estimé inopportun d'apporter à des habitudes bien ancrées des changements dont la nécessité ne s'imposait pas. Il est à remarquer que, sous Darius I, la Babylonie et la Transeuphratène formaient une seule satrapie et que Xerxès en fit deux gouvernements séparés, entre lesquels, semble-t-il, les échanges ne furent pas très actifs. Cette division correspondait apparemment à une réalité géopolitique qui fut estompée par Alexandre et les Séleucides, mais se manifesta de nouveau sous les Parthes et les Sasanides.

Au total, il a semblé possible, au terme de cette série de cours, de conclure que le comportement monétaire du Grand Roi n'avait pas manqué de cohérence, étant donné les contraintes que représentaient la diversité de l'empire et l'existence d'États vassaux disposant d'une large autonomie. Il est apparu aussi que la monnaie frappée n'avait pas été pour le souverain le simple équivalent occidental du métal pesé oriental, c'est-à-dire un moyen d'échange comme un autre. Il sut l'utiliser aussi à d'autres fins et mettre en place une organisation dont certains aspects devaient survivre à la dynastie.

G. L.R.